

COURSE NATIONALE DES SERVEUSES ET DES GARÇONS DE CAFÉ DE LIMOGES ÉDITION 2023

RÈGLEMENT

Article 1 - Organisation

La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, située 16 place Jourdan - CS 60403 - 87011 LIMOGES CEDEX, numéro Siret suivant 18870801000015, organise une course nationale et une course des serveuses et garçons de café de Limoges, qui se dérouleront le 30 septembre 2023.

Article 2 - Participation

La participation à la course nationale nécessite d'avoir participé en 2022 ou 2023 à une course locale de serveuses et de garçons de café.

Cette course est ouverte à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café ou travaillant au sein d'un établissement de café d'hôtellerie ou de restauration, à la date d'inscription.

Pour participer à l'une de ces courses, il suffit de remplir le bulletin d'inscription. Ce bulletin devra être retourné au plus tard le 17 septembre 2023 à la CCI de Limoges et de la Haute Vienne, 16 place Jourdan, CS 60403, 87011 Limoges. Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible ou raté sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement.

Les participants s'interdisent de mettre en oeuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet événement et de ce présent règlement. La CCI de Limoges et de la Haute Vienne se réserve le droit de procéder à toutes vérifications, d'exiger tout justificatif, et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Le bulletin d'inscription sera rempli par le candidat lui-même.

Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants.

En signant le bulletin d'inscription à la course nationale des serveuses et des garçons de café 2023, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement employeur, et image soient diffusés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute Vienne, sur le site internet de la course, ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'événement.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel dpd@limoges.cci.fr.

Article 3 - Prise en charge

Le trajet est pris en charge par la CCI :

- Par le train : fournir un justificatif de paiement.
- Par vos propres moyens (voiture, covoiturage, car, ...). Pour cela, vous devez faire une simulation d'achat de billet de train en amont de l'événement. Le montant du remboursement se fera par véhicule, à hauteur du prix du billet de train, en 2nde classe.

Un hébergement est proposé à un tarif préférentiel.

- Hôtel 2 étoiles : 40euros (chambre 1 ou 2 personnes, petit déjeuner inclus)
- Hôtel 3 étoiles : 50euros (chambre 1 ou 2 personnes, petit-déjeuner inclus)

Pour cela, le coureur doit réserver directement son hébergement, exclusivement auprès d'un des hôtels partenaires en précisant le code promotionnel : course2023.

Liste des hôtels partenaires disponible sur le site de la course : www.coursedesgarconsdecafe.fr.

Article 4 - Modalités de la course

Il s'agit d'une course de rapidité.

Chaque serveuse devra être vêtue d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc. Chaque garçon de café devra être vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche.

Le port des chaussures de sport est interdit.

Chaque participant devra porter un tablier offert par l'un des partenaires. Le dossard figurera sur le tablier, au-dessus ou au-dessous du logo du partenaire, afin de laisser celui-ci apparent.

Chaque participant devra présenter lors de son enregistrement une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation. En cas d'absence de certificat médical chaque coureur devra signer une décharge de responsabilité.

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Pour chaque course, il est prévu un podium garçon et un podium fille. Chaque podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir les premiers dans leur catégorie la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible.

Les détails du plateau :

- Pour homme : 2 bouteilles et un verre contenant du liquide, une tasse à café vide avec sa soucoupe
- Pour femme : 1 bouteille et un verre contenant du liquide, une tasse à café vide avec sa soucoupe

Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée :

- La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ.
- Chaque centimètre de liquide manquant entraînera 30 secondes de pénalité.
- Si l'un des éléments du plateau est vide/cassé/manquant, cela entraînera 7 minutes de pénalité.

Les baskets et sneakers sont interdits sous peine d'une pénalité de 7 minutes.

L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant et de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course par le commissaire de course.

Article 5 - Dotations des courses

La gagnante serveuse et le gagnant garçon de café de la course recevront chacun une dotation financière et des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue.

Chaque participant (hors gagnants) se verra remettre des lots offerts par les partenaires. Il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

Article 6 - Litiges et responsabilités

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écouter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 - Communication du règlement

Le présent règlement est adressé à tous les coureurs inscrits à une des courses.

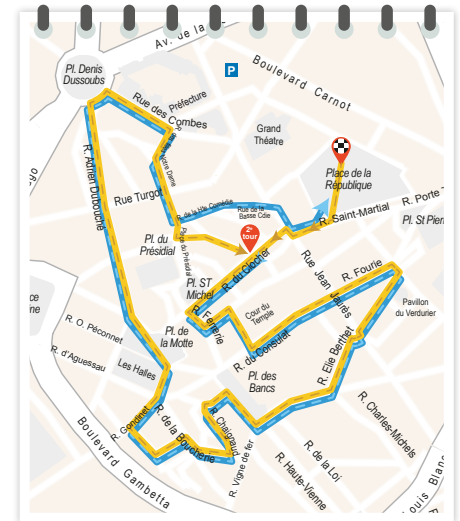
Ce règlement est également consultable sur le site internet : www.coursedesgarconsdecafe.fr

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

Article 8 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent de Limoges.

LE PARCOURS



Départ et Arrivée

1er tour (jaune) 2e tour (bleu)

Environ 4 km*

Le départ se fera depuis la place de la République à Limoges à 16h00 (inscriptions de 14h00 à 15h45), et les participants devront réaliser un circuit d'environ 4 km (détail du parcours disponible sur le site internet www.coursedesgarconsdecafe.fr).

* Les distances sont approximatives, elles permettent de donner un ordre d'idée